

Les loteries

M. Jelinek: Monsieur le Président, je trouve toujours étonnant que lorsqu'on fait quelque chose de bien on se fasse quand même interroger et critiquer à ce sujet. Je tiens seulement à faire remarquer au député qu'il a fallu environ neuf mois au gouvernement libéral précédent pour perdre 46 millions de dollars des contribuables avec la Société canadienne des paris sportifs, tandis que la même période nous a suffi pour recueillir 100 millions en recettes non fiscales. Je tiens simplement à faire consigner ce fait au compte rendu pour qu'on le comprenne bien.

Pour répondre plus précisément à la question du député, la Société de la loterie interprovinciale applique une formule au nom des gouvernements provinciaux pour déterminer le partage de leurs contributions au gouvernement fédéral. En chiffres ronds, les provinces de l'Atlantique contribuent environ 5 p. 100, l'Ontario 32.7 p. 100, le Québec 26.65 p. 100 et les provinces de l'Ouest le reste, soit environ 36 p. 100.

Mais cela dit, il appartiendra aux gouvernements provinciaux et à la Société de la loterie interprovinciale de déterminer le partage en ce qui concerne ce nouvel accord. Je suppose qu'il se fera selon celui qui régit déjà les paiements réguliers au gouvernement fédéral.

Passons maintenant à l'autre question du député. Il sait très bien que nous avons cherché d'autres moyens de récolter de l'argent avec l'aide du secteur privé. Nous sommes convaincus que le programme des pièces commémoratives dont la première émission se fera cet automne, va permettre de récolter au moins 50 millions. Par ailleurs, d'autres projets sont non seulement envisagés, mais étudiés de près. J'espère que le député aura autant confiance en moi que dans ce domaine, et que moi.

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, pour revenir aux contributions du secteur privé, j'apprécierais que le ministre me donne quelques précisions. Les organisateurs de Calgary essaient très activement d'obtenir l'appui de différents commanditaires et ont en fait remporté un succès remarquable auprès du réseau ABC qui va verser une somme énorme pour les droits; le comité organisateur recevra 270 millions, si je ne m'abuse. Qu'est-ce que le gouvernement fédéral arrivera à offrir au secteur privé et quelles chances a-t-on vraiment de pouvoir récolter 50 millions ou plus par ce moyen?

M. Jelinek: Je vais expliquer, monsieur le Président. En fait, je n'ai jamais dit que le reste allait devoir venir du secteur privé. Ce que j'ai dit et ce que je répète, c'est que le secteur privé est un des moyens envisagés de se procurer cet argent. En fait, certains de nos comités parlementaires parlent d'autres moyens de recueillir des fonds. Je ne crois pas qu'il soit prudent d'en parler uniquement dans l'espoir que nos vœux se réalisent.

A propos du secteur privé, je signale ceci, comme je l'ai déjà dit à maintes reprises; le programme que nous espérons mettre sur pied avant Noël ne fera pas de tort aux activités du comité

organisateur de Calgary. Nous ne chercherons pas des commanditaires pour les Jeux olympiques. Nous allons essayer de trouver d'autres moyens de recueillir de l'argent non seulement pour les Jeux olympiques mais surtout pour les futurs programmes relatifs au sport amateur; nous sommes en train de négocier.

M. Shields: J'ai une dernière question à poser au ministre. Pendant les Jeux olympiques d'hiver qui se tiendront en 1988 à Calgary, le ministre sera-t-il commentateur pour les compétitions de patinage artistique?

● (1530)

M. le Président: A l'ordre. Une brève question du député de Thunder Bay-Nipigon (M. Epp).

M. Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, je voudrais demander au ministre si l'étude des répercussions économiques qu'il a mentionnée dans sa déclaration sera déposée à la Chambre.

M. Jelinek: Monsieur le Président, je m'excuse de n'avoir pas répondu à cette question. Cette étude n'a peut-être pas été déposée, mais le ministère des Approvisionnements et Services l'a publiée. Je ne suis pas certain d'être en mesure de la déposer. Je sais qu'elle a été publiée. Je me ferai un plaisir de la faire parvenir au député et, si ce dernier insiste, mon collègue le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) et moi-même étudierons la possibilité de la déposer. En tout cas, elle a été publiée il y a quelque temps déjà.

* * *

PÉTITIONS

LE DANGER QUE PRÉSENTENT DES RUES DE SCARBOROUGH

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom d'un groupe de résidents du village pour personnes âgées de Saint-David et de citoyens qui vivent dans le voisinage du Chemin Danforth et de la rue Trudelle. Ils s'inquiètent du danger que présentent ces deux rues de Scarborough.

M. Prud'homme: Pourquoi soulèvent-ils cette question ici?

M. le Président: A l'ordre. Je comprends que le député s'intéresse à la question. Néanmoins, à l'avenir, il vaudrait mieux adresser ce genre de pétitions au conseil municipal. Cela permettrait sans doute d'atteindre l'objectif visé.

LE GROUPE «KIDS ACTION FOR PEACE»

M. Barry Turner (Ottawa-Carleton): Monsieur le Président, j'ai reçu ce matin, dans ma circonscription, une pétition de 17 étudiants de l'Emily Carr Middle School, de Gloucester, en Ontario, qui participent à une importante initiative baptisée Kids Action for Peace. Leur pétition pour la paix est accompagnée de 1,000 grues de papier symbolisant l'espoir et la paix, suivant la vieille coutume japonaise.